
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune d' EZY SUR EURE (Département de l'Eure – Agglomération du Pays de Dreux)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>Sous réserve de la production d'une délibération</u> sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Bâtiment industriel à l'abandon, propriété communale, cadastré section C 2378, 2386 et 2388 pour une contenance totale de <u>17 556 m²</u> .
POS/PLU :	POS (Projet de PLU arrêté le 26 février 2016) : UBa, soit dans la partie la plus dense de la zone pavillonnaire, qui vient conforter le centre-ville. Zone Bleue du PPRI (aléa faible à moyen / urbanisation sous prescriptions). Il n'y a pas de PLH exécutoire pour le moment. Le PLH de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux est en cours d'élaboration.
PROJET :	Écoquartier prévoyant la réalisation de 40 à 44 logements.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<u>20 octobre 2016</u> – Avis favorable pour une acquisition à la mise en place du fonds friche.
PROPRIÉTAIRE :	Commune d'EZY SUR EURE
ÉVALUATION DOMANIALE :	En cours d'actualisation
IMPUTATION :	Compte n° 924 261 – EZY SUR EURE "Friche Garceau" Enveloppe projet : 325 000 € - Dotation Villes et territoires ruraux

ROUEN le 21 novembre 2016

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL